

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 21 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-un décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 14 décembre 2020.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Catherine LEYNON, Jérôme MERCOYROL, Jean-Charles GONIEAUX, Sophie ALLEOUD, Yves LAMOINE, Tiphaine FARGIER, Michel PREVOST, Carole THOMAS, Bernard PUEYO

Excusés : Simone GUICHARD (donne son pouvoir à Yves LAMOINE), Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Philippe BOUNIARD)

Absents : Pas d'absent

M. Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Télétransmission des actes de la commune d'ALBA LA ROMAINE

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139 qui autorise la transmission des actes par la « voie électronique »

Considérant que le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN, a été homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire pour la dématérialisation des Actes soumis au contrôle de légalité,


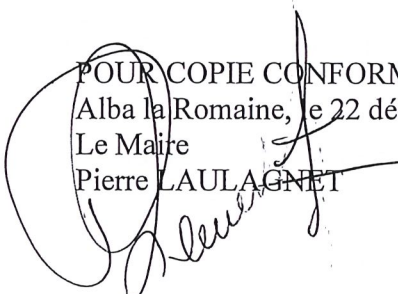
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Donne son accord** pour que la Commune opte pour le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN,
- **Donne son accord** pour que le maire signe la convention et les avenants éventuels entre la Commune et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,
- **Désigne** Madame Isabelle CAMPANA comme responsable de la télétransmission au niveau de la Commune d'ALBA LA ROMAINE.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 décembre 2020

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 22 décembre 2020
Le Maire
Pierre LAULAGNET



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

31 DEC. 2020